

Résolution sur l'éthique et la déontologie parlementaires dans l'espace francophone

Québec (Québec) | 7-10 juillet 2018

L'Assemblée parlementaire de la Francophonie, réunie à Québec (Québec) du 7 au 10 juillet 2018, sur proposition de sa Commission des affaires parlementaires,

CONSIDÉRANT que l'éthique et la déontologie sont des éléments essentiels au maintien de la confiance de la population envers ses élus et ses institutions ;

RAPPELANT l'importance primordiale pour les parlements de se doter de principes éthiques et de règles déontologiques ;

SOULIGNANT l'importance pour les parlements de mettre en place une structure interne ou de désigner une autorité indépendante afin de veiller au respect des principes éthiques et de la mise en œuvre de ces règles déontologiques ;

CONSIDÉRANT que, depuis une dizaine d'années, de nombreux parlements se sont dotés de ces structures responsables de l'éthique et de la déontologie dans leur enceinte auprès de leurs membres et de leurs personnels ;

RAPPELANT que ces structures participent étroitement au renforcement d'une culture d'intégrité en rendant des avis et des conseils en toute indépendance ;

RÉITÉRANT que ces structures renforcent la confiance du public dans le fonctionnement de la démocratie parlementaire et dans la promotion de la transparence au sein des institutions démocratiques ;

CONSIDÉRANT que leurs actions contribuent à la vitalité démocratique des États ;

- INCITE** les parlements francophones à adopter des principes éthiques et des normes minimales déontologiques pour renforcer la confiance du public envers ses institutions démocratiques ;
- ENCOURAGE** les parlements n'ayant pas d'autorité indépendante ou de structure pour assurer le contrôle de l'éthique et de la déontologie en leur sein à entamer une réflexion en ce sens ;
- APPELLE** les déontologues, commissaires, autorités indépendantes et autres structures déjà établies en la matière à partager leurs expertises et à accompagner les parlements dans l'adoption de principes éthiques et des normes minimales déontologiques, ainsi que dans la mise en place de structures responsables de l'éthique et de la déontologie parlementaires ;
- SOUTIENT** toute initiative visant à stimuler les échanges de bonnes pratiques entre les commissaires, les déontologues, les autorités indépendantes et les autres structures responsables de l'éthique et de la déontologie dans l'espace francophone ;
- APPUIE** la constitution d'un réseau des organisations responsables en matière d'éthique et de déontologie parlementaires dans la Francophonie ;
- INCITE** les pays membres de l'espace francophone à soutenir le dialogue entre les organisations responsables en matière d'éthique et de déontologie parlementaires et l'Assemblée parlementaire de la Francophonie, à travers sa Commission des affaires parlementaires.